

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à votre dossier

Votre dossier et toutes les pièces justificatives sont à déposer en ligne sur <https://ecandidat.univ-tlse3.fr/>

- Dossier de demande VES diplômante
 - Lettre de motivation adressée à Madame la Présidente de l'Université de Toulouse
 - Justificatif d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité
 - Curriculum vitae détaillé
 - Tous les diplômes obtenus ainsi que les suppléments au diplôme
 - Tous les relevés de notes à partir du Baccalauréat ou équivalent
 - Programmes détaillés des enseignements suivis pour chaque diplôme ou formation : programme des études et volume horaire des enseignements
Lorsque les études ont été accomplies dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, joindre le supplément au diplôme mentionnant les ECTS obtenus.
 - Pour les candidats ayant complété la rubrique Stage : joindre les attestations de stage avec les rapports de stage correspondants en lien avec le diplôme visé
 - Pour les candidats ayant réalisé un mémoire d'études en lien avec le diplôme visé, joindre ce document
 - Pour les diplômes étrangers, **toutes les pièces doivent être traduites en français** : joindre le programme détaillé des enseignements suivis ainsi que la traduction certifiée conforme du diplôme et du relevé de notes, attestée par un traducteur assermenté.
 - Déclaration sur l'honneur complétée et signée
- Si vous financez à titre personnel :**
- Attestation de prise en charge « à titre personnel » dûment complétée et signée
- Si vos frais sont pris en charge par un tiers :**
- Attestation de prise en charge « par un tiers » dûment complétée et signée par le financeur
 - Joindre en plus pour les sociétés : un KBIS
 - Joindre en plus pour les associations : le récépissé de déclaration ou de modification en préfecture
 - Bon de commande précisant vos Nom, Prénom et les références de l'organisme de prise en charge
 - Tout autre éclairant le jury sur le niveau des connaissances, des acquis et des apprentissages

**La décision de validation est prise par le jury du diplôme concerné
suite à l'examen du dossier du candidat et à un entretien avec celui-ci.**

